

Commune de VEZELS-ROUSSY
20 route des Vallées
15130 VEZELS-ROUSSY

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 015-211502570-20250327-CFU_2024-BF

Département
CANTAL
Arrondissement
AURILLAC
Canton
VIC-SUR-GERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VEZELS-ROUSSY

Séance du 27 mars 2025

Délibération n° DEL_2025_09

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars ; le Conseil Municipal de la commune de Vezels-Roussy dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie 20 route des Vallées 15130 Vezels-Roussy, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc TOURLAN, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 17 mars 2025

Présent(s) : BOLLAERT Maryse, CAPREDON Jean-Baptiste, LAMOUREUX Alain, PEGORIER Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques, TOURLAN Jean-Luc, VIGNES Sylvie,

Absent(s) : MAX Pablo, LESCURE Céline qui a donné pouvoir à ROUMANIOL Jacques, PEPIN Monique qui a donné pouvoir à BOLLAERT Maryse, PRADAL Stéphanie qui a donné pouvoir à Jean-Luc PEGORIER,

Secrétaire de Séance : Maryse BOLLAERT

Objet de la délibération : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

DELIBERATION

En application de l'article L. 5217-10-11 du code général des collectivités territoriales, le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif ou du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Après avoir entendu le compte financier unique dont les résultats se décomposent comme suit :

Détermination du Résultat au :

31/12/2024

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	224 271,33	175 890,16
- Dépenses	151 471,44	290 365,40
Résultat de l'année	72 799,89	-114 475,24
Ligne 002 (excédent ou déficit reporté) du BP 2024	85 865,09	Ligne 001 (excédent ou déficit reporté) du BP 2024 108 220,09
Résultat Cumulé au : 31/12/2024	(A) 158 664,98	(B) -6 255,15

Calcul du besoin de financement sur le budget :**2025**

Besoin de Financement = Déficit d'Investissement + solde des Restes à Réaliser au 31/12/2024

Restes à Réaliser (RAR) arrêtés au :	31/12/2024	
RECETTES	(C)	44 542,00
- DEPENSES	(D)	
SOLDE :	(E)	44 542,00

Besoin de financement (Si >0 Excédent, si <0 Besoin)

(B)+(E)

38 286,85

Inscription au BUDGET :**2025**

LIGNE 001 – SI	(B)	-6 255,15	Si Déficit, en Dépenses Si Excédent, en Recettes
RAR Recettes d'investissement	(C)	44 542,00	
RAR Dépenses d'investissement	(D)	0,00	
C/1068 - SI - Recettes (Couverture du Besoin de Financement)	(F)	0,00	Dans la limite du Résultat Cumulé de la SF de N-1 (A)
LIGNE 002 – SF	(A)- (F)	158 664,98	Si Déficit, en Dépenses Si Excédent, en Recettes

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- accepte les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire le : 27 mars 2025
Reçu en préfecture le : 01 avril 2025
Publié ou notifié le : 01 avril 2025

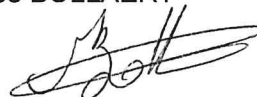
Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 015-211502570-20250327-CFU_2024-BF

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :
En Mairie le, 27 mars 2025

Le Maire
Jean-Luc TOURLAN



Le secrétaire de séance
Maryse BOLLAERT



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.